Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Carreleur, veuillez visiter :
bpcarreleur.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL
CARRELAGE –MOSAIQUE

PREPARATION ET SUIVI D'UN OUVRAGE

EPREUVE

E 1

L'ensemble des documents de l'épreuve E1 comporte 3 dossiers

- **1 – le dossier extrait du C.C.T.P. et PLANS**
- **2 – le dossier Documentation Technique**
- **3 – le dossier de travail (SUJET)**

L'ensemble des documents **E1** doit être rendu a l'issue de l'épreuve

DOSSIER
Extrait du C.C.T.P.
Et PLANS

CONTENU DU DOSSIER

- Extrait du C.C.T.P.
  - prescriptions communes — page : 1 et 2 / 10
  - lot Gros – œuvre — page : 3,4et 5 / 10
  - lot Cloisons sèches — page : 6,7 et 8 / 10
  - lot Carrelage-faïence — page : 9 et 10 / 10
- PLANS
  - plan masse — page : 1 / 5
  - plan RDC et Etage — page : 2 et 3 / 5
  - plan RDC 1/50 — page : 4 / 5
  - coupe 1-1 et 2-2 — page : 5 / 5

N° de Candidat :.....

Groupement Inter-Académique	DUREE : 4h30	SPECIALITE : CARRELAGE MOSAIQUE	
SUJET	Coefficient : 4	EPREUVE : E 1 Etude , préparation et suivi d'un ouvrage	
Brevet Professionnel	SESSION 2002	Dossier Technique C.C.T.P. & PLANS	Page : 0/10

Extrait C.C.T.P.

Lots Bâtiment

JFC Automobiles

Construction d'une concession automobiles

DOSSIER TECHNIQUE ET PLANS

TABLEAU DES SURFACES

SURFACES Niveau RDC

HALL EXPOSITION 1	262.59 m2
BUREAU ...1	13.48 m2
BUREAU 2	10.58 m2
SALON D'ATTENTE 1	10,90 m2
SANITAIRE 1	2.25 m2
RANGEMENT 1	1.29 m2
PLACARD 1	1.81 m2
PLACARD 2	0.92 m2
ZONE DE RECEPTION 1	52.58 m2
ZONE DE RECEPTION 2	48.01 m2
BUREAU DU CHEF D'ATELIER	21.50 m2
ATELIER D'ENTRETIEN	447.76 m2
ORGANES	16.55 m2
COMPRESSEUR	8.23 m2
LAVAGE 1	29.38 m2

SURFACES Niveau R+1

MEZZANINE 1	65.31 m2
DEGAGEMENT 1	7.30 m2
BUREAU DIRECTION	36.84 m2
COMPTABILITE	28.15 m2

PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES CORPS D'ETAT

PLANS ARCHITECTURE

Plan n° 1 Masse
Plan n° 2 Plan d'ensemble RDC
Plan n° 3 Plan d'ensemble R+1
Plan n° 4 Détails RDC
Plan n° 5 Coupes

NOMENCLATURE DES LOTS

Lot n° 01	- V.R.D. - TERRASSEMENTS
Lot n° 03	- MACONNERIE - GROS OEUVRE
Lot n° 04A	- CHARPENTE METALLIQUE
Lot n° 05E	- COUVERTURE ISOLANTE
Lot n° 05G	- ETANCHEITE
Lot n° 06	- BARDAGE
Lot n° 07	- SERRURERIE
Lot n° 07A	- CLOTURES
Lot n° 10	- MENUISERIE ALUMINIUM
Lot n° 11	- MENUISERIE BOIS
Lot n° 14	- CLOISONS SECHES
Lot n° 16	- CLOISONS AMOVIBLES - PLAFONDS SUSPENDUS
Lot n° 17	- PLOMBERIE SANITAIRE - ARROSAGE EXTERIEUR - AIR COMPRIME
Lot n° 19A	- ELECTRICITE - COURANTS FORTS - CHAUFFAGE ELECTRIQUE
Lot n° 19B	- ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES
Lot n° 19C	- INTRUSION
Lot n° 19D	- TELEPHONE
Lot n° 22A	- CHAUFFAGE GAZ - EXTRACTION GAZ BRULES
Lot n° 22B	- CHAUFFAGE - RAFRAICHISSEMENT
Lot n° 25	- CARRELAGE FAIENCE
Lot n° 26	- SOLS COLLES
Lot n° 27	- PEINTURE
Lot n° 29	- ESPACES VERTS

PRELIMINAIRES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) décrit les spécifications tous corps d'état pour :
- La construction d'une Concession Automobiles - ZAC Acti - Centre Tours Aérogare - 37000

OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Le présent document et les plans ont pour objet d'indiquer la nature, l'emplacement et la quantité des ouvrages à exécuter.
Il est spécifié que le C.C.T.P. Quantitatif est énumératif et non limitatif, qu'il énumère les ouvrages finis et non les travaux préparatoires et les sujétions diverses indispensables pour mener l'exécution à bonne fin suivant les règles de l'art.
En particulier, chaque Entrepreneur est censé s'être rendu sur place pour apprécier tous les travaux ou difficultés reliés à son intervention.
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières Quantitatif doit être considéré comme un ensemble. En conséquence, chaque Entrepreneur devra prendre connaissance du C.C.T.P. Quantitatif des autres corps d'état, afin de s'assurer qu'aucun des ouvrages devant être exécuté en liaison avec un autre corps d'état, ne reste inachevé.
Toutes omissions ou imprécisions qui pourraient apparaître, tant sur les plans que sur le présent document, devront être signalées par écrit au Maître de l'Ouvrage, avant le dépôt des offres.
Passé ce délai, les Entreprises seront censées n'avoir aucune objection d'ordre technique à faire sur le projet.
Le fait de commencer les travaux ,constitue pour l'entreprise ,une acceptation des lieux et des conditions de travail sans restriction.

OBLIGATIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES

Les ouvrages et fournitures des travaux de tous corps d'état, seront exécutés et réceptionnés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après :

. Normes de l'AFNOR,
. Cahiers du CSTB,
. Collection complète du R.E.E.F mise à jour à la date de la signature du marché,
. Prescriptions des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.),
. Prescriptions des fabricants,
. Instructions relatives à la protection contre les risques d'incendie,
. Règlements et textes subséquents de la brochure 1001 du J.O., relative aux installations classées pour la protection de l'environnement,
. Règles de l'A.P.S.A.D. éditées à la date de signature du marché.
. Règles de calculs (neige et vent...etc.)

Et d'une façon générale, sans qu'il soit besoin de les rappeler au cours du présent document, l'ensemble des lois, décrets, arrêtés, règlements et tous textes nationaux ou locaux applicables aux ouvrages de la présente opération, en vigueur à la date de la remise des offres.
Le rappel des D.T.U. dans les généralités des C.C.T.P. Quantitatifs particuliers, est indicatif et non limitatif.

ESSAIS DES MATERIAUX ET PRODUITS

L'Architecte se réserve le droit de faire à tout moment des prélèvements sur les matériaux utilisés par l'entrepreneur et d'en faire contrôler la qualité par tous essais et analyses dans un laboratoire agréé, aux frais de l'Entreprise.

FOURNITURES ET OUVRAGES DEFECTUEUX

Les matériaux et fournitures qui ne présenteraient pas les qualités requises seront refusés et devront être enlevés du chantier.
Les ouvrages défectueux ou refusés seront démolis et refaits conformément aux décisions prises par l'Architecte.
Les réfections et remplacements, de quelque nature qu'ils soient, seront à la charge de l'Entrepreneur responsable, sans indemnité, y compris réfection éventuelle des travaux des autres corps d'état.

IMPLANTATION

L'entrepreneur du lot Gros Oeuvre aura à sa charge l'implantation des bâtiments à partir des éléments fournis par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Oeuvre. A ce titre, il devra fournir un certificat d'implantation dressé par un géomètre expert agréé par le Maître d'Ouvrage. Ce document, qui devra être établi aussitôt que possible, précisera notamment :

. Les axes et alignements de base.
. Les côtes de niveaux de sorties et des abords des bâtiments.

Il sera transmis au Maître d'Oeuvre qui vérifiera la concordance avec son projet et sera ensuite adressé au Maître d'Ouvrage.

PANNEAU DE CHANTIER

L'affichage publicitaire de l'entrepreneur est interdit sur le chantier sauf sur un panneau commun dont le projet et l'implantation seront approuvés par le Maître d'Oeuvre et le Maître d'Ouvrage.

SOMMAIRE

03 GROS-OEUVRE

* GENERALITES
* PRESCRIPTIONS PARTICULIERES
* Etude béton armé
* Surcharges
* Coffrages
* Dosages

03-01 PRESCRIPTIONS GENERALES
03-01-03 IMPLANTATION
03-01-04 SECURITE GENERALE

03-05 DALLAGE
03-05-01 DALLAGE INDUSTRIEL
03-05-02 BECHES DE DALLAGE
03-05-03 SURFACAGE AVEC DURCISSEUR COLORE
03-05-04 ISOLATION THERMIQUE EN PERIPHERIE SOUS DALLAGE
03-05-05 JOINTS DE RUPTURE
03-05-06 JOINTS DE DILATATION

03-09 PAROIS EN ELEVATION
03-09-01 MURS EN ELEVATION, EN MACONNERIE DE 0,20
03-09-02 MURS EN ELEVATION, EN MACONNERIE DE 0,15

03-10 PLANCHERS
03-10-01 PLANCHER HOURDIS CREUX
03-10-02 PLANCHER EN DALLE PLEINE
03-10-03 SURFACAGE AVEC DURCISSEUR NON COLORE

03-12 RAVALEMENTS ET ENDUITS
03-12-01 RAVALEMENT PAR ENDUIT CIMENT
03-12-02 ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER BATARD
03-12-03 JOINTOIEMENT MACONNERIE D'AGGLOMERES

Référence	Désignation
03	**GROS-OEUVRE**
*	**GENERALITES**
*	**PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
*	**Etude béton armé** - Toutes les réservations demandées par les différents corps d'état seront indiqués sur les plans d'exécution B.A. Aucune demande de réservation ne sera tolérée sur le chantier.
*	**Surcharges** - Les surcharges à prévoir sont : * dallage 1 T/m² * plancher 250 kg/m² et 500 kg/m².
*	**Coffrages** - Ils seront d'une rigidité suffisante pour éviter toutes déformations pendant l'exécution des travaux, et conserver les tolérances de mise en oeuvre. - Les coffrages seront de trois qualités différentes : * Type A Coffrage ordinaire pour toutes les surfaces non apparentes écart de 10 mm sous une règle de 2 mètres entre creux et bosses. * Type B Coffrage soigné pour béton en élévation, destiné à recevoir un enduit écart de 5 mm sous une règle de 2 mètres. * Type C Coffrage très soigné pour les ouvrages préfabriqués, ou destinés à rester apparents, écart maximum de 2 mm sous une règle de 2 mètres.
*	**Dosages** - Les dosages composés par l'Entrepreneur, compte-tenu des agrégats et liants hydrauliques, seront soumis, avec étude de granulomètrie, au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle, pour approbation. - Les dosages seront effectués avec les quantités des composants nécessaires à l'obtention des résistances, conformément aux normes et règlementations en vigueur, et suivant tableau ci-après : Catégorie / Dosage / Ciment à + de 28 J / Résistance à la compression à + de 28 J / Résistance à la traction Béton 1 / 200 / CLK-CPAL 250 / 150 bars / 14.0 bars Béton 2 / 300 / CPA-CPAL 325 / 230 bars / 20.8 bars Béton 3 / 350 / CPA-CPAL 325 / 270 bars / 23.2 bars - Les bétons hors normes seront systématiquement refusés.
03-01-04	**SECURITE GENERALE** - L'Entrepreneur devra strictement se conformer au dispositions règlementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des Organismes de Controles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité Santé. - L'Entrepreneur devra prévoir dans la remise de son offre tous les dispositifs de sécurité et de protection de la santé, pendant l'exécution de ses travaux, et pour les interventions ultérieures à la réception de l'ouvrage, conformément aux règlements en vigueur, et suivant les exigences du Bureau de contrôle et du P.G.C. (Plan Générale de Coordination).

Référence	Désignation
03-05	**DALLAGE**
03-05-01	**DALLAGE INDUSTRIEL** - Il sera constitué d'une forme béton armé, non porteuse, réalisée suivant les prescriptions ci-après, sur plate-forme préalablement réceptionnée et acceptée par le présent corps d'état, et, préparée et arasée par le lot TERRASSEMENTS - V.R.D. : * Mise en place d'une feuille polyane armé, de 200 microns, type Griltex. Recouvrement des lès de 20 cm minimum. * Forme en béton armé, catégorie 3, tiré à la règle, avec aciers et treillis soudé, suivant étude B.A., épaisseur suivant quantitatif. ***Localisation*** : *- ensemble du dallage arasé à -0,06 du niveau fini, sauf Magasin pièces détachées arasé au niveau fini.* **Feuille polyane.** **Dallage béton armé, de 0,m.12 d'épaisseur, tirée à la règle.** **- Béton B25 : 199,400 m³.** **- Aciers H.A. : 1994 kg.** **- Treillis soudé : 3656 kg.** **Dallage béton armé, de 0,m.15 d'épaisseur, tirée à la règle.** **- Béton B25 : 4,185 m³.** **- Aciers H.A. : 33 kg.** **- Treillis soudé : 114 kg.** **Réservation pour encastrement de luminaire en sol.** **Dimensions : 0,m.30 x 0,m.30 x 0,m.25 prof (à faire confirmer avant exécution).** **Réservation pour encastrement de prises de courant en sol.** **Dimensions : 0,m.10 x 0,m.10 x 0,m.07 prof (à faire confirmer avant exécution).**
03-05-02	**BECHES DE DALLAGE** - Elles seront réalisées en béton armé, catégorie 3, coulé sur béton de propreté, dans coffrage de type B. Armature acier, suivant étude B.A., compris couture parfaite avec les autres ouvrages de fondation. - Tous travaux de terrassement, comprenant : fouilles en rigole, remblaiement et évacuation des déblais excédentaires. ***Localisation*** : *- suivant plan béton.* **Béton B20.** **Béton B25.** **Aciers.** **Coffrage.**
03-05-03	**SURFACAGE AVEC DURCISSEUR COLORE** - Surfaçage mécanique sur forme béton avant durcissement avec incorporation d'un durcisseur anti-poussière coloré, à raison de 3,5 kg/m² d'un mélange d'agregeats durcisseur colorés type ACHROCOLOR, teinte aux choix du Maitre d'Oeuvre avec traitement complémentaire de cure coloré type Achrocurwax pour empêcher l'évaporation trop rapide du ciment. - Tolérance de planéïtude de 5 m/m sous une règle de 2.00 m. ***Localisation*** : *- Magasin pièces détachées.* **Surfaçage avec durcisseur coloré.**
03-05-04	**ISOLATION THERMIQUE EN PERIPHERIE SOUS DALLAGE** - Avant mise en oeuvre du dallage, sur couche de fondation parfaitement réglée, fourniture et pose d'isolation thermique de 40 m/m d'épaisseur, sur 1,m.20 de largeur, en polystyrène expansé type "Stisol GM" de chez "Isobox Henry" ou qualité équivalente. ***Localisation*** : *- en périphérie du bâtiment.* **Isolation périphérique sous dallage, type "Stisol GM".**
03-05-05	**JOINTS DE RUPTURE** - Exécution de joints de rupture sciés de 4 cm de profondeur, formant des surfaces maximales de 25 m², avec remplissage par résine de type MP CONTACT 80 CL, de chez Technique Béton, distribué par ADITEC, tél : 02.41.55.65.58. Mise en oeuvre avec nettoyage et dépoussièrage préalable du support. ***Localisation*** : *- suivant plan béton.* **Joints de rupture sciés, de 4 cm prof. compris garnissage.** **Joints de rupture sciés, de 4 cm prof. sans garnissage.**
03-05-06	**JOINTS DE DILATATION** - Exécution de joints de dilatation, au coulage du dallage béton. Il s'agira de joints avec goujons de diamètre 16 et d'entraxe 0,m.50. ***Localisation*** : *- suivant plan béton.* **Joints de dilatation au coulage du dallage.**

Référence	Désignation
03-09	**PAROIS EN ELEVATION**
03-09-01	MURS EN ELEVATION, EN MACONNERIE DE 0,20
	- Ils seront réalisés en agglomérés ciment, creux ou pleins, suivant quantitatif, manufacturés, de 0,20 d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 de sable, joints rappuyés à plat sur faces intérieures, joints bruts sur faces extérieures, compris éléments spéciaux, pour tableaux, chaînages et raidisseurs.
	Localisation : - *mur en façade "sud-ouest" au niveau de la Zone de réception 1 & Bureau direction, compris retours latéraux.* - *mur entre Expositions 1, 2 & partie "Atelier".*
	Murs en maçonnerie d'agglomérés creux de 0,m.20 d'épaisseur.
03-09-02	MURS EN ELEVATION, EN MACONNERIE DE 0,15
	- Ils seront réalisés en agglomérés ciment, creux ou pleins, suivant quantitatif, manufacturés, de 0,15 d'épaisseur, hourdés au mortier de ciment dosé à 350 kg/m3 de sable, joints rappuyés à plat sur faces intérieures, joints bruts sur faces extérieures, compris éléments spéciaux pour tableaux, chaînages et raidisseurs.
	Localisation : - *Aire de lavage 1, Local compresseurs & Espace organes.* - *Local libre 1.* - *Sanitaires 3, Vestiaires, Coin repas, Bureau atelier, Zone réception 2 & Bureau chef atelier.*
	Murs en maçonnerie d'agglomérés creux de 0,m.15 d'épaisseur.
	Plus-value pour réalisation d'appuis à glissement, compris tôle d'aciers.
03-10	**PLANCHERS**
03-10-01	PLANCHER HOURDIS CREUX
	- Plancher béton d'un type préfabriqué, composé de nervures ou poutrelles en béton précontraint, hourdis creux de ciment, et dalle de compression en béton armé tiré à la règle, compris renfort au droit des charges ponctuelles (cheminée par exemple), et renfort au droit des chevêtres.
	Localisation : - *suivant plan béton.*
	Plancher préfabriqué avec hourdis creux et dalle de compression, épaisseur 13 + 4. **- Aciers H.A. : 97 kg.** **- Treillis soudé : 178 kg.**
	Plancher préfabriqué avec hourdis creux et dalle de compression, épaisseur 16 + 4. **- Aciers H.A. : 95 kg.** **- Treillis soudé : 174 kg.**
	Plancher préfabriqué avec hourdis creux et dalle de compression, épaisseur 20 + 4. **- Aciers H.A. : 30 kg.** **- Treillis soudé : 55 kg.**
	Plancher préfabriqué avec hourdis creux et dalle de compression, épaisseur 25 + 5. **- Aciers H.A. : 61 kg.** **- Treillis soudé : 112 kg.**
03-10-02	PLANCHER EN DALLE PLEINE
	- Plancher en béton armé, catégorie 3, coulé sur coffrage type C, tiré à la règle, compris aciers suivant étude B.A., planéïtude de la sous-face avec tolérance entre creux et bosses inférieure à 5 m/m, sous une règle de 2,m.00.
	Localisation : - *suivant plan béton.*
	Plancher en dalle pleine béton, sur coffrage, épaisseur 25 cm. **- Béton B25 : 5,898 m³.** **- Aciers H.A. : 295 kg.** **- Coffrage : 47,18 m².**
	Plancher en dalle pleine béton, sur coffrage, épaisseur 25 cm. **- Béton B25 : 4,150 m³.** **- Aciers H.A. : 208 kg.** **- Coffrage : 16,60 m².**
	Réservation pour entrée d'eau dans balcon, diamètre : 100 mm.
03-10-03	SURFACAGE AVEC DURCISSEUR NON COLORE
	- Surfaçage mécanique sur forme ou dallage béton avant durcissement, avec incorporation d'un durcisseur anti-poussière, à raison de 3,5 kg/m² composé d'un mélange d'agregats durcisseur, toute naturelle avec traitement de cure type Achrocuring pour contrôler l'évaporation trop rapide du ciment. - Tolérance de planéïtude : 5 m/m sous une règle de 2.00 m.
	Localisation : - *Local libre 2 & Espace libre.*
	Surfaçage avec durcisseur non coloré.
03-12	**RAVALEMENTS ET ENDUITS**
03-12-01	RAVALEMENT PAR ENDUIT CIMENT
	- Enduit exécuté au mortier bâtard chaux et ciment, dressé et taloché pour être peint. - Exécution entre nus et repères, comprenant : * Première couche par gobetis lancé, mince et rugueux, dosé à 500 kg/m3. * Deuxième couche, formant corps de l'enduit, dosé à 400 kg/m3. * Couche de finition parfaitement dressée, dosée à 370 kg/m3. - Aux jonctions entre les ouvrages béton apparents et la maçonnerie, il sera prévu un pontage par grillage galvanisé ou par entoilage en fibres de verre, mis en place à l'exécution de la deuxième couche.
	Localisation : - *en façade "sud-ouest".*
	Enduit au mortier bâtard ciment-chaux, réalisé en 3 couches.
	Enduit au mortier bâtard ciment-chaux, sur tableaux, sous-face linteaux et petites largeurs.
03-12-02	ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER BATARD
	- Enduit exécuté suivant D.T.U. 26.1, au mortier bâtard chaux et ciment, dressé et taloché pour être peint, et comprenant : * Première couche par gobetis lancé, mince et rugueux, dosé à 500 kg/m3. * Couche de finition parfaitement dressée et finement talochée, dosée à 370 kg/m3. - Aux jonctions entre les ouvrages béton apparents et la maçonnerie, il sera prévu un pontage par grillage galvanisé ou par entoilage en fibres de verre, mis en place à l'exécution de la deuxième couche.
	Localisation : - *Zones réception 1 & 2, Comptoir, Atelier d'entretien, Aire de lavage 1, Espaces organes.*
	Enduit intérieur au mortier bâtard, sur murs.
	Enduit intérieur au mortier bâtard, sur petites largeurs.
03-12-03	JOINTOIEMENT MACONNERIE D'AGGLOMERES
	- Jointoiement en montant, au mortier de pose, de murs en maçonnerie d'agglomérés, compris garnissage des joints horizontaux et verticaux, et talochage soigné des parements.
	Localisation : - *Magasin pièces détachées, Espace libre & Local compresseurs.*
	Jointoiement maçonnerie d'agglomérés.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.